

NEXANS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 15 mai 2019

Résolution n° 28

NEXANS SA

Société anonyme au capital de 43 606 320 €
Siège Social : Immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie
RCS : Nanterre 393 525 852

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 15 mai 2019

Résolution n° 28

*Rapport des
commissaires aux
comptes sur
l'autorisation
d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à
émettre*

*Assemblée générale
mixte du 15 mai 2019 -
résolution n° 28*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 50 000 actions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2020, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

*Rapport des
commissaires aux
comptes sur
l'autorisation
d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à
émettre*


*Assemblée générale
mixte du 15 mai 2019 -
résolution n° 28*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 27 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



Xavier BELET

MAZARS



Isabelle SAPET
